



Aménagement de la Francilienne entre l'A4 et la RN4

INFORMATION IMPORTANTE concernant la réalisation d'un mur antibruit à proximité de votre habitation

Madame, Monsieur,

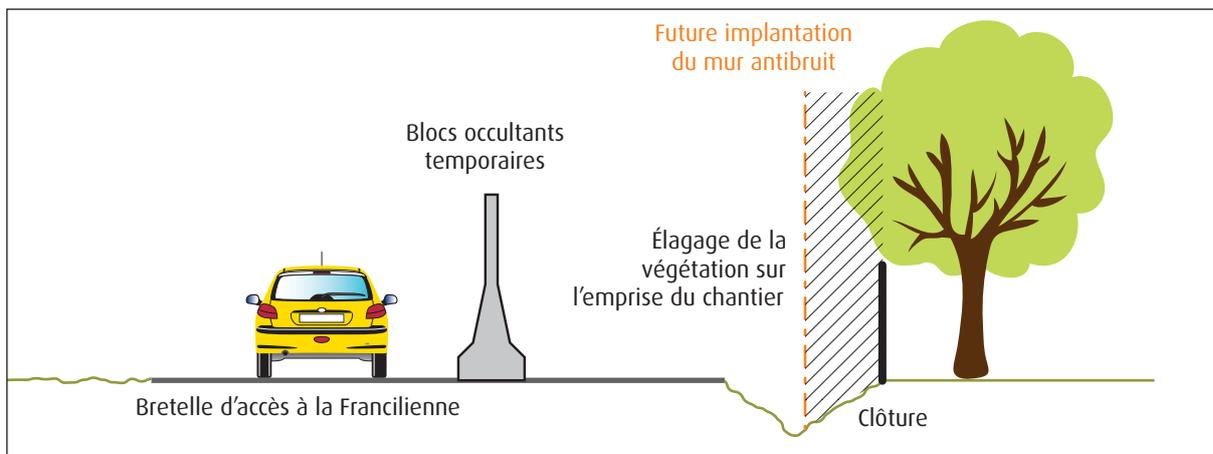
Dans le cadre de l'aménagement de la Francilienne entre l'autoroute A4 et la route nationale RN4, la Direction des routes Île-de-France (DiRIF) va réaliser prochainement un mur antibruit en béton. Cet ouvrage permettra de **réduire le bruit de la circulation de manière significative** et contribuera ainsi à **protéger efficacement votre habitation des nuisances sonores**.

La construction de ce mur antibruit va débuter en mars et se terminera à la fin de l'été. Elle va nécessiter différentes opérations entre la bretelle d'accès à la Francilienne et la limite de votre terrain (voir plan ci-dessous), et notamment :

- la mise en place de blocs de béton rehaussés d'écrans métalliques pour sécuriser le chantier ; cette opération va nécessiter une intervention de nuit, qui aura lieu dans **la nuit du 9 mars au 10 mars prochain** ;
- le débroussaillage jusqu'à votre clôture, afin de couper la végétation qui dépasse sur l'emprise de la voie publique (prévu en mars 2015) ;
- le comblement du fossé existant (prévu au printemps 2015) ;
- la pose du mur antibruit (prévue à l'été 2015).



Votre terrain et votre clôture ne seront pas touchés par ces travaux. Toutefois, si de la végétation dépassait de votre clôture, la pose du mur antibruit peut nécessiter son élagage :



Des constats d'huissier, effectués au préalable, permettront de vérifier à la fin des travaux qu'aucun dommage n'est créé sur votre terrain et votre clôture. Ils se dérouleront majoritairement depuis la voie publique, mais, dans certains cas, l'huissier mandaté par l'entreprise de travaux et la DiRIF pourrait avoir besoin d'accéder à votre terrain. Il prendra alors contact avec vous pour réaliser son constat depuis l'intérieur de votre propriété. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

Des informations vous seront adressées pour vous permettre de suivre l'avancée des travaux.

Nous sommes également à votre écoute.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter

à l'adresse électronique suivante :

francilienne.a4.n4.dirif@developpement-durable.gouv.fr

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

L'aménagement de la Francilienne dans ce secteur vise à **améliorer la sécurité et la fluidité des conditions de circulation sur cette voie très fréquentée, tout en améliorant le cadre de vie des riverains.**

Conscients des désagréments que peuvent occasionner ces travaux, nous mettons tout en œuvre pour les minimiser et vous remercions pour votre compréhension.

